



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le douze décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie SAVILL, Maire.

Date de convocation : le 6 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 6

Nombre de membres votants : 9

Etaient Présents : Messieurs Didier DAINE, Philippe MICHEL, Daniel TREUVELOT, Mesdames Marta BEILIN, Stéphanie SAVILL, Albana WANNER.

Etaient Absents excusés : Messieurs Jean-Claude BERNAY (pouvoir à Monsieur Didier DAINE), François BRIANDET (pouvoir à Madame Albana WANNER), Madame Frédérique STEAD (pouvoir à Madame Stéphanie SAVILL).

Etaient Absents : Messieurs Guy ATSE, Alain KUTOS.

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel TREUVELOT

SUPPRESSION D'EMPLOI FONCTIONNAIRE

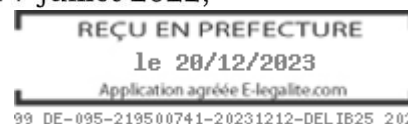
Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément aux articles L313-1 et L542-1 à L542-5 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 28 novembre 2023,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal 7 juillet 2022,



Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'ATSEM Principal de 2ème classe, en raison d'une réorganisation du personnel sur notre école,

Le Maire propose à l'assemblée,

FONCTIONNAIRES

- **la suppression** d'un emploi d'ATSEM Principal de 2ème classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} janvier 2024,

Filière : Médico-social,

Cadre d'emploi : Catégorie C,

Grade : ATSEM Principal de 2ème classe

- ancien effectif 2

- nouvel effectif 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposées.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de Séance
Daniel TREUVELOT



Pour extrait conforme,
Maire de Boisemont
Stéphanie CHORIN-SAVILL



REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2023

Application agréée E-legalite.com